



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

Préfecture

Direction de la réglementation
et des collectivités territoriales
Bureau des élections

ARRÊTÉ N° 78-22-09-08-003

portant institution des commissions de contrôle des opérations de vote
dans les communes de plus de 20 000 habitants
pour l'élection législative partielle de la 11^e circonscription des 20 et 27 septembre 2020
dans le département des Yvelines

*Le Préfet des Yvelines,
Officier de la légion d'honneur*

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2020-999 du 7 août 2020 portant convocation des électeurs pour l'élection de six députés à l'assemblée nationale (3^e circonscription du Maine-et-Loire, 1^{ère} circonscription du Haut-Rhin, 5^e circonscription de la Seine-Maritime, 11^e circonscription des Yvelines, 9^e circonscription du Val-de-Marne et 2^e circonscription de la Réunion) ;

Vu la désignation effectuée par le premier président de la cour d'appel de Versailles,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête

Article 1^{er} : le contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 20 000 habitants du département des Yvelines, sera effectué le **20 septembre 2020** par la commission composée comme suit :

Commune d'Élancourt

Nom	Qualité	Fonction
M. Bertrand BONVENTI	Magistrat	Président
Mme Basma EL-MAHJOUR	Magistrat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Sunda KUMANAN	Adjoint au Chef de bureau - sous-préfecture de Rambouillet	Membre désigné par le Préfet

Commune de Trappes

Nom	Qualité	Fonction
Mme Caroline GUILLEMAIN	Magistrat	Président
Mme Carole MONTRADE	Magistrat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Fatiha NECHAT	Chef de bureau - préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Article 2 : le contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 20 000 habitants du département des Yvelines, sera effectué le **27 septembre 2020** par les commissions composées comme suit :

Commune d'Élancourt

Nom	Qualité	Fonction
Mme Amélie de ROBIEN	Magistrat	<i>Président</i>
Mme Clothilde BALLOT	Magistrat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Sunda KUMANAN	Adjoint au Chef de bureau - sous-préfecture de Rambouillet	Membre désigné par le Préfet

Commune de Trappes

Nom	Qualité	Fonction
Mme Agnès PACCIONI	Magistrat	<i>Président</i>
Mme Alexandra BERHAULT	Magistrat	Membre désigné par le Président de la cour d'appel
Mme Fatiha NECHAT	Chef de bureau - préfecture des Yvelines	Membre désigné par le Préfet

Article 3 : Suppléances

1 / Les présidents et les membres des commissions susmentionnées désignés par le Président de la cour d'appel pourront indifféremment être suppléés dans leurs attributions par l'un ou l'autre des magistrats suivants, par ordre de priorité :

Pour la commission du 20 septembre 2020 mentionnée à l'article 1 du présent arrêté :

Mme Clothilde BALLOT, magistrat

Mme Amélie de ROBIEN, magistrat

Mme Alexandra BERHAULT, magistrat

Pour la commission du 27 septembre 2020 mentionnée à l'article 2 du présent arrêté :

Mme Basma EL-MAHJOUR, magistrat

Mme Carole MONTRADE, magistrat

Mme Caroline GUILLEMAIN, magistrat

2 / Les membres des commissions susmentionnées désignés par le Préfet pourront être suppléés dans leurs attributions, les 20 et 27 septembre 2020 par les personnes suivantes :

M. Julien Bertrand, Secrétaire général de la sous-Préfecture de Rambouillet

Mme Sandra PHILIPPON, adjointe Chef de CERT à la préfecture des Yvelines

Article 4 : le membre de la commission désigné par le Préfet assure le secrétariat.

Article 5 : conformément aux dispositions de l'article L. 85-1 du code électoral, ces commissions pourront s'adjoindre des délégués choisis parmi les électeurs du département.

Article 6 Le siège des commissions citées aux articles 1 et 2 du présent arrêté est situé dans les locaux de la préfecture , 1 rue Jean Houdon, 78000 Versailles.

Article 7: le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, les présidents des commissions de contrôle des opérations de vote, sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Versailles, le - 0 SEP. 2020
Pour le Préfet et par délégation,

Emilia HAVEZ
Secrétaire Générale Adjointe

